

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

9 JANVIER 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 JANVIER 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'organisation d'une saison culturelle palestinienne »	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « accords de partenariats économiques (APE) » . . .	5

Présidence de M. Alain Destexhe, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'organisation d'une saison culturelle palestinienne »

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Madame la ministre, il y a un an, ma collègue Isabelle Simonis vous interrogeait sur la possibilité d'organiser en 2008 en Communauté française une saison culturelle palestinienne à l'instar de ce qui s'est fait pour « Yambi ».

Vous aviez alors confirmé la volonté de favoriser les échanges culturels avec la Palestine en organisant une saison culturelle. Vous aviez par ailleurs déclaré que les Halles de Schaerbeek identifieraient des projets dans les différentes disciplines artistiques et allaient, dès 2007, réaliser certaines coproductions.

« Yambi » fut un grand succès. Cela n'aurait peut-être pas été le cas si nous n'avions pu compter sur le précieux soutien de notre délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa. L'idée de réaliser une saison culturelle palestinienne me semble excellente et permettra, je l'espère, de faire découvrir au public belge la vitalité artistique de cette région.

Je souhaiterais obtenir des précisions sur la manière dont la Communauté française va concrètement préparer cet événement. Qui va se charger de la sélection des artistes palestiniens qui viendront en Communauté française? Comment les Halles de Schaerbeek ont-elles été désignées pour assumer cette responsabilité? Quel budget avez-vous prévu pour soutenir et promouvoir ce projet? Par ailleurs, il m'est revenu que vous vous seriez rendue en Palestine et en Israël pour un très court séjour. Qu'en est-il? L'objectif de ce déplacement était-il de préparer la saison culturelle?

Il me semble indispensable de préparer cet événement avec autant d'engouement et de professionnalisme que ce que nous avons réalisé avec le

Congo afin de faire de cette saison culturelle palestinienne un succès aussi grand que « Yambi ».

Je souhaiterais également vous entendre sur l'état de notre coopération avec la Palestine. Elle fait en effet partie des douze pays prioritaires de notre coopération. Madame la ministre, où en est la mise en œuvre des programmes détaillés dans notre note de politique internationale pour la Palestine?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Le projet artistique et culturel entre la Palestine et la Communauté française, que nous avons depuis lors nommé « Masarat », qui signifie « chemin », s'inscrit dans la ligne des festivals réalisés avec succès en partenariat avec quatre pays africains : le Sénégal en 1997, le Burkina Faso en 1999, le Bénin en 2004 et le Congo en 2007.

Cette initiative s'inscrit également dans le contexte de la coopération entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Palestine. Comme vous l'avez signalé, elle fait partie de la liste des douze partenaires prioritaires des pays du Sud de la Communauté française et de la Région wallonne.

En notre qualité de partenaire de la Palestine, nous devons contribuer plus que jamais à sortir ses citoyens de leur situation d'isolement, de désarroi et de pauvreté. J'ai dès lors estimé nécessaire de permettre aux créateurs palestiniens de toutes les disciplines de se produire en automne 2008 à Bruxelles et en Wallonie.

Ce projet permettra non seulement de faire découvrir la trop méconnue richesse de la création contemporaine palestinienne, mais aussi d'offrir à ces artistes talentueux le moyen d'exprimer tout à la fois leur identité collective et leur diversité. Il sera mené en partenariat avec Mme Leïla Chaïd, déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg, et avec une série de structures culturelles et universitaires.

J'ai eu l'opportunité de présenter les grandes lignes du projet à la presse, le 11 décembre dernier, aux Halles de Schaerbeek, en compagnie de Mme Chaïd et de ma collègue Fadila Laanan.

Concrètement, cette action se caractérisera de la manière suivante. Tout d'abord, il s'agira d'un projet conçu en partenariat, sous le patronage de l'écrivain Mahmoud Darwich pour la partie palestinienne et de moi-même pour la partie francophone. Il sera mené sous la houlette de deux commissaires issus du monde culturel : Fabienne Vers-

traeten, directrice générale du Centre culturel européen, les Halles de Schaerbeek, et Fahten Farat, coordonnatrice des projets culturels en Palestine.

Elles seront accompagnées en Palestine d'un comité de conseillers et d'experts professionnels en liaison avec l'ensemble des disciplines artistiques et, en Communauté française, d'un comité d'accompagnement composé de représentants de mon administration, du CGRI, de l'Apefe et de mon cabinet. Mme Leïla Chaïd y participera également et établit ainsi le lien avec la partie palestinienne.

Pour chaque discipline artistique – cinéma, littérature, arts visuels, architecture, patrimoine, arts de la scène – seront proposés des duos de spécialistes palestiniens et francophones, qui agiront comme adjoints dans l'établissement des programmations en étroite collaboration avec les deux commissaires.

Afin de répondre de manière adéquate à la richesse et à la diversité artistiques et intellectuelles des partenaires palestiniens, le projet est pensé selon deux niveaux de participation : d'une part, les associations et institutions de la Communauté française et, d'autre part, les partenaires artistiques.

La fonction de commissaire sera exercée par la directrice des Halles de Schaerbeek. Cet endroit sera donc un foyer important de programmation, de rencontres et de réflexion durant un mois et sera concrétisé par un espace culturel palestinien permanent.

Par ailleurs, les partenaires seront notamment le Botanique, l'espace photographie Contre-type, le Palais des Beaux-Arts, le musée de la photographie et de l'espace d'art contemporain de Charleroi, la Maison Folie, le Centre des Écritures numériques de Mons, le Théâtre royal de Namur, le service des lettres de la Communauté française, l'Institut supérieur d'architecture de la Cambre, l'École supérieure des arts de la scène de la Cambre, l'École supérieure des arts du cirque de la Cambre et l'École supérieure des arts visuels de la Cambre.

Cette initiative rencontre l'intérêt et l'enthousiasme de nombreux acteurs et opérateurs de la Communauté française. Les partenaires culturels diffuseurs sont les institutions qui accueilleront les programmations proposées dans les différentes disciplines. Le 11 décembre 2007, cette offre a été proposée aux opérateurs de la Communauté française. J'étais heureuse de voir qu'ils y étaient nombreux.

Ce projet est fédérateur pour la Palestine. Les acteurs culturels palestiniens ont besoin plus que d'autres de contacts entre eux et avec le reste du

monde ainsi que de reconstituer un réseau.

Le projet s'efforcera d'y contribuer en mettant l'accent sur les projets collectifs. Cette initiative sera décentralisée en Communauté française, à Bruxelles et en Wallonie comme toutes nos opérations. Le festival « Masarat » entendra fonder son succès sur l'implication effective d'un maximum d'opérateurs en Communauté française et irriguera tout l'espace Wallonie-Bruxelles d'événements culturels, médiatiques et de rencontres. L'objectif sera d'investir l'espace public comme les stations de métro, les radios ou les télévisions paritaires.

Comme pour « Yambi », il s'agira d'un projet à long terme qui sera porteur et qui laissera des traces. Il visera le renforcement du secteur culturel palestinien. À cet effet, certains aspects de formation seront intégrés comme des stages, des bourses ou des envois de formateurs pour aider à la professionnalisation du secteur.

Étant donné le manque de librairies et de bibliothèques en Palestine, le comité palestinien insiste sur l'importance des publications de catalogues et d'autres traces ou supports de cette manifestation. Un site internet est déjà en création. Outre ces reflets et témoignages de la création palestinienne contemporaine, l'objectif est de prolonger les rapports humains via des partenariats à plus long terme.

Dès 2006, l'idée de cette saison a été lancée et a suivi son cours. Un budget a été prévu en 2006 et 2007 pour des missions d'identification, d'échanges d'artistes, de formation et d'appui à la structure palestinienne.

Ce budget 2008 pour la réalisation de la saison culturelle proprement dite sera évidemment complété grâce au soutien d'autres partenaires : le ministre de la Culture, le ministère de la Communauté française, l'Apefe, la Cocof, la Ville de Bruxelles et la DGCD.

Dans l'attente de conditions meilleures pour la réunion de la commission mixte permanente avec l'Autorité palestinienne afin de contribuer, au travers d'activités culturelles et sociales, à l'amélioration des conditions de vie d'une population fort touchée et de plus en plus isolée du monde extérieur, et dans le but de rechercher des solutions pacifiques à la crise, la Communauté Wallonie-Bruxelles a néanmoins mené certaines actions significatives entre 2002 et 2005. Je pense notamment à la contribution à la paix et à la réconciliation, la culture, l'enseignement et la formation, en adéquation avec la position de l'Union européenne.

Afin de ne pas pénaliser la population, nous avons poursuivi notre soutien à des projets concrets en faveur de la société civile. Ceux-ci, soutenus par la Région ou la Communauté française, couvrent plusieurs domaines : le soutien à des agriculteurs grâce à la création d'un projet pilote de pisciculture dans la bande de Gaza, la mise en place d'une structure de formation aux métiers des médias audiovisuels à l'Institut des médias modernes de l'Université Al Quds, l'appui aux sciences du langage et à l'orientation de traductologie à l'université de Bir Zeit, le lancement du programme « Dialogue et modernité » qui tente, dans la mesure du possible, d'associer des jeunes Palestiniens.

Nous y avons ajouté un projet humanitaire pour un budget de cinquante mille euros du programme d'aide humanitaire de la Région wallonne au bénéfice d'ONG présentes sur place, ainsi que des projets inscrits dans le programme de cofinancement d'ONG, le soutien de petits producteurs ruraux des villages de Jénine et Kafr Ra'i, et un projet de travail social de proximité pour le renforcement des processus démocratiques et la promotion des droits humains dans divers pays et notamment la Palestine.

La présence de la Communauté française est donc effective. Ce ne sont pas toujours des projets énormes. Toutefois, comme on a pu le voir avec les précédents festivals, ils sont à notre portée. Nous pouvons présenter des réalisations d'une importance capitale pour ces pays ainsi que pour les partenariats et les liens que nous souhaitons maintenir.

Pour la première fois depuis sept ans, il existe un espoir. Des élections se tiendront aux États-Unis et George W. Bush ne sera pas candidat. Des discussions ont lieu entre Israël et l'Autorité palestinienne, plus précisément entre le président Abbas et le premier ministre Olmert. L'investissement de la communauté internationale est en croissance. Nous savons que ce n'est pas la première fois. Je ne suis pas utopiste. Toutefois, c'est à force de souhaiter un aboutissement et de lancer des programmes de dialogue que la Communauté française peut espérer apporter sa pierre à cet édifice de paix. La conjonction de ces différents facteurs fait naître une lueur d'espoir. Il s'agit certes d'une gageure.

On a toutefois fait de même avec « Yambi ». En effet, lorsque j'ai décidé avec mon collègue congolais de lancer ce projet, les élections n'avaient pas encore eu lieu. On ne savait pas encore comment allait se dérouler la transition. Il faut donc faire le pari de pouvoir mener ensemble

un projet de cette envergure avec une dimension culturelle essentielle. « Yambi » a été une réussite. Nous avons envie de faire le même pari pour la Palestine.

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – J'ai apprécié l'utilisation du terme « espoir », même si cela me rappelle de tristes souvenirs. Lorsque je me suis rendu en Palestine, une personne m'a dit : « Avant nous étions malades, donc nous avions de l'espoir. Maintenant que nous sommes guéris, nous n'en avons plus du tout ».

Par ailleurs, madame la ministre, j'espère que vous vous rendrez un jour sur place, car on n'en revient pas intact.

M. le président. – La commission pourrait se rendre à Hébron !

M. Josy Dubié (ECOLO). – Cela vaudrait vraiment la peine. À Hébron et sur ses hauteurs...

1.2 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « accords de partenariats économiques (APE) »

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur ce sujet, mais j'y reviens car la presse a fait état de différends existant entre le commissaire européen au Développement et les eurodéputés quant aux conséquences des négociations sur les APE. Il nous appartient de revenir non pas sur ce débat spécifique, mais plutôt sur le fond du dossier. Par ailleurs, les ONG belges et leurs partenaires africains ont lancé un appel à une manifestation devant avoir lieu ce vendredi 11 janvier pour rappeler aux médias l'actualité de cette thématique.

La question, bien que politique, comprend également des aspects techniques aux enjeux peu accessibles pour le grand public. Ils sont tels que quelques articles de presse ne suffiraient pas à en donner une approche globale !

Comme les APE étaient censés entrer en vigueur dès le début 2008, je voudrais connaître l'état d'avancement des négociations. La Communauté française y est-elle toujours attentive ? Par ailleurs, sur le plan de la culture, la position prise par la Commission avec les pays ACP à la suite du veto français sera-t-elle maintenue pour les autres groupes de pays lors des négociations ? Il semble qu'il y ait pour le moment des accords intérimaires, sauf avec les pays ACP.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Cette thématique revient en effet régulièrement et nous y sommes très attentifs. Depuis septembre 2002, l'Union européenne négocie ces accords de partenariats économiques avec les pays ACP. L'objectif est, d'une part, de remplacer les préférences commerciales non réciproques accordées par l'Union aux septante-sept pays ACP dans le cadre de l'Accord de Cotonou et, d'autre part, de lever les barrières tarifaires pour les exportations de ces États vers l'UE tout en leur permettant de maintenir des droits de douanes sur les importations en provenance de l'Europe.

À l'origine, cet accord devait couvrir la période 2000-2020.

Il a cependant été contesté par d'autres pays en voie de développement qui ont considéré qu'il était incompatible avec les règles de l'OMC. Ils ont obtenu gain de cause devant l'organe de règlement des différends.

Six APE ont été négociés sur une base régionale avec des groupes de pays situés en Afrique occidentale, centrale, orientale et australe ainsi qu'avec la Communauté de développement des pays ACP.

La clause de l'OMC qui permettait aux États membres de continuer à bénéficier du cadre actuel jusqu'à la conclusion des nouveaux accords commerciaux réciproques a expiré le 31 décembre 2007. Depuis lors, les pays qui n'ont pas conclu d'APE avec l'Union européenne ont perdu les avantages qu'elle accordait. Ils doivent donc commercer avec l'Union européenne dans le cadre des dispositions moins favorables du système de préférence généralisé. Cela signifie notamment le rétablissement de droits de douane pour les produits ACP entrant dans l'Union européenne, ce qui pose de très nombreux problèmes pour ces pays.

Pour rappel, la Commission européenne a soumis, en avril 2007 aux États ACP qui signeraient un APE une offre d'accès au marché européen sans droits de douane et sans quotas pour la quasi-totalité des produits, à l'exception du riz et du sucre pour lesquels existent des périodes transitoires. L'Union européenne s'est engagée à libéraliser immédiatement 100 % du commerce sur son marché en échange de l'engagement des ACP de ramener leur limite à 80 % sur quinze ans ou sur vingt-cinq ans pour certains secteurs. Des dispositions visant à la protection de certains secteurs sensibles et des industries naissantes ont également été prévues. Il convient de souligner que la signature de ces accords est accompagnée d'un

appui financier substantiel de l'Union à la dynamique d'intégration économique dans les ACP. Ainsi, 1,7 milliard d'euros sera consacré à l'aide au commerce proprement dit et 1,2 milliard à l'intégration régionale en Afrique subsaharienne, le tout sur la période 2008-2012. Ces chiffres représentent une augmentation d'environ 30 % par rapport à la période 2003-2007.

Fin 2007, l'Union européenne a conclu un accord complet avec le Cariforum (pays des Caraïbes) et des accords intermédiaires avec une quarantaine de pays d'Afrique australe, de la Communauté des États de l'Afrique de l'est, d'Afrique orientale et d'Afrique occidentale.

Vous m'interrogez sur les obstacles à la conclusion d'accords complets. Il y en a essentiellement deux. En ce qui concerne la Belgique, ils relèvent des compétences fédérales. Le premier est la détermination des périodes de transition pour l'abandon progressif par les pays africains de leurs droits de douane. Le deuxième réside dans les clauses relatives à l'investissement et à la concurrence que l'Union européenne souhaite inclure dans les APE. Certains pays en développement craignent en effet qu'elles limitent leur capacité à protéger leurs entreprises nationales des grands groupes multinationaux.

La Communauté française reste attentive à l'évolution du dossier. Notre position est toujours restée cohérente vis-à-vis du mandat de négociation octroyé à la Commission, de manière unanime, par le Conseil européen en juin 2002. Il prévoit la mise en place d'accords de partenariat économique avec les États ACP dans un objectif de développement afin de maintenir un régime commercial favorable pour ces pays.

Je terminerai par les aspects relatifs à la culture et à l'audiovisuel. Ce sont des secteurs dans lesquels les partenaires d'Afrique et des Caraïbes sont demandeurs. Nous avons soutenu la création d'un titre spécifique de coopération culturelle dans les accords commerciaux. Ce titre particulier met bien l'accent sur l'échange et l'augmentation des contacts entre les acteurs culturels dans un but de formation.

Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Les clés ne sont pas vraiment dans les mains de la Communauté française, mais il est essentiel de rester attentif sur les matières qui concernent nos compétences. Il faut le faire, même quand parfois la Communauté flamande n'a pas le même point de vue et que la Belgique doit se taire.

Je suppose que la position de la France, qui avait permis d'améliorer le texte avec les Caraïbes, va rester la même par rapport aux prochains accords qui risquent d'arriver !

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 20.*